

Informations pour le baptême

- 1- Veuillez remplir le formulaire « inscription pour le baptême »
- 2- Habituellement, les baptêmes ont lieu le dernier dimanche du mois à 14h. Les prochains baptêmes auront lieu le 27 octobre (il reste 1 place) et le 10 novembre à 14h. Ces derniers ont été avancés à cause des célébrations de confirmation qui habituellement ont lieu les fins de semaine entre la mi-novembre et le début décembre. Pour décembre, ils auront lieu le 29 décembre. En 2020, les baptêmes auront lieu le 26 janvier et le 23 février à 14h. Puisqu'ensuite, ce sera le Carême, il n'y aura pas de baptême au mois de mars. Les prochains baptêmes auront lieu à Pâques (12 avril) à 14h. Il n'y en aura pas à la fin avril puisque nous avons nos célébrations de premières communions à ce temps-là.
- 3- Il vous faudra choisir une marraine ou un parrain ou les deux si vous le désirez. Par contre, seulement un est nécessaire. Il ne peut pas y avoir deux marraines ou deux parrains.
- 4- Le parrain et la marraine doivent avoir été baptisés(es) et confirmés(es) dans la religion catholique et avoir 16 ans révolus.
- 5- Le parrain et la marraine doivent nous faire parvenir une copie de leur certificat de baptême avec l'annotation de confirmation sur le certificat même.
- 6- Si l'annotation de la confirmation n'est pas sur le certificat de baptême, le parrain et la marraine doivent contacter leur paroisse de baptême afin d'obtenir un nouveau certificat de baptême avec l'annotation, et ceci même si la confirmation n'a pas eu lieu à la paroisse de baptême. Les informations retournent toujours à la paroisse de baptême.
- 7- Si un des deux n'est pas baptisé catholique, celui-ci peut être témoin et son nom paraîtra comme tel dans le registre de baptêmes de la paroisse.
- 8- Si c'est votre premier enfant à être baptisé, une rencontre est prévue au préalable.